



GRAND CONSEIL

Interpellation - 24_INT_129 - Sabine Glauser Krug - Personnes électrohypersensibles, sacrifiées au nom du progrès - quelles solutions?

Texte déposé :

L'électrohypersensibilité (EHS) est une affection non reconnue par les caisses d'assurance maladie qui se manifeste par des réactions pathologiques à des rayonnements non ionisants (RNI). Les symptômes sont très divers, allant des picotements, tremblements ou fatigue à des maux de tête et des muscles très intenses en passant par des difficultés de concentration. Ils sont accrus par la durée d'exposition et par l'intensité des émissions subies. Toute la complexité de cette affection réside dans la diversité des fréquences non tolérées (certaines personnes seront plus sensibles au Wi-Fi, d'autres au réseau électrique ou encore aux émissions des appareils connectés,...), l'apparition différée des symptômes et la fluctuation du degré de sensibilité. Il n'existe pas de protocole de diagnostic officiellement reconnu et les personnes électrohypersensibles ont généralement pu identifier la source de leur mal-être en échappant aux RNI de manière expérimentale ou fortuite par un séjour dans un lieu préservé de ces rayonnements. Les symptômes réapparaissent lors du retour à la normale.

La réalité du quotidien de ces personnes est toutefois le reflet de l'impossibilité de satisfaire leur besoin physiologique de récupération suite à une exposition. Les plus sensibles renoncent à toute vie sociale, passent leur temps à rechercher un logement compatible avec leur état de santé, au fur et à mesure du développement des antennes de téléphonie mobile publiques et des appareils connectés publics ou privés, et renoncent à toute visite médicale, même en cas d'accident. Quand elles doivent se rendre à un endroit, le trajet est une épreuve à elle seule et les transports publics ne peuvent en aucun cas être envisagés. Les aménagements qu'elles mettent en place leur coûtent chers et leur état réduit leurs possibilités d'exercer une activité lucrative. Aujourd'hui, de plus en plus de personnes EHS sont contraintes de fuir leur logement, même équipé de protection et d'aller dormir dans leur voiture ou en forêt pour pouvoir se reposer.

S'il existe toute une polémique autour de l'hypersensibilité, notamment sur la non-fiabilité de certaines études, et accrue par la complexité de cette affection, les personnes qui en souffrent ont un handicap avéré, qui les empêche d'avoir une vie sociale et professionnelle soutenable. Un groupe de l'association des Médecins pour l'Environnement a étudié ce phénomène durant plusieurs années et reconnu la complexité de l'EHS. Depuis le début de l'année, la Confédération a mis sur pied le réseau MedNIS via l'Université de Fribourg, qui offre des conseils médicaux aux personnes qui se découvrent hypersensibles aux RNI, tout en contribuant à la recherche. À ce stade, il n'existe pas de structure de ce réseau sur le canton de Vaud. Si les personnes EHS participent volontiers à la recherche en répondant à des questionnaires, elles sont évidemment bien plus réticentes à participer à des consultations en cabinet médical, car ceux-ci ne sont pas aménagés pour réduire l'exposition aux RNI. Cela contribue à renforcer l'idée populaire que l'EHS est une affection inventée par des personnes qui ne voudraient pas se confronter à la réalité scientifique. Pour couronner le tout, cette

stigmatisation dissuade des personnes qui ne comprennent pas l'origine de leurs symptômes à explorer la piste de l'EHS.

Dans l'idéal des personnes EHS, les lieux publics redeviendraient des lieux avec une faible intensité de RNI. Mais la réalité sociétale actuelle, avec l'essor du tout connecté, les pousse à la résignation. Pour répondre à leurs besoins de base, ils auraient besoin, au moins, de zones blanches pour s'y loger dans la durée et de zones de récupération dans les lieux publics. Faute de pouvoir se rendre chez le médecin, il faudrait que certains d'entre eux, d'accord d'éteindre tout appareil rayonnant, puissent faire des consultations à domicile, ce qui n'est pas possible faute de reconnaissance officielle de l'EHS. Les zones blanches sont également indispensables pour réaliser de la recherche expérimentale et des diagnostics médicaux. Pourtant la législation fédérale entrave de manière importante la possibilité de réaliser ces mesures pourtant essentielles.

En juillet, la Commission Internationale sur les effets biologiques des champs électromagnétiques alertait, affirmant que l'EHS est une crise humanitaire qui nécessite une réponse urgente.

Fortement soucieuse de ne pas laisser une partie de la population dans une telle souffrance, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'État:

- Le Canton est-il dans une démarche d'instauration d'un réseau de MedNIS sur le territoire vaudois ? Le cas échéant, veille-t-il à assurer un lieu préservé des rayonnements non ionisants lors d'une consultation en cabinet ?
- Quelles mesures le Conseil d'État a-t-il pris ou entend-il prendre pour veiller à préserver ou mettre en place des lieux compatibles avec la recherche, le logement des personnes EHS et/ou des lieux publics de récupération ?
- Quels moyens à sa disposition le Conseil d'État serait-il enclin à utiliser pour encourager l'autorisation des zones blanches par les instances fédérales ?

D'avance, je remercie le Conseil d'État pour ses réponses.

Conclusion : Souhaite développer

Cosignatures :